

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT
NANTES
CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
14 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le quatorze octobre, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du sept octobre sous la présidence de Monsieur Damien LE ROUX, Vice-Président du CCAS.

Etaient présents :

M. Damien LE ROUX, Vice-président du CCAS
Mme Emmanuelle BETY, Vice-présidente déléguée du CCAS
Mme Stéphanie LEFEBVRE, membre élu
Mme Valerie DREYFUS, membre élu,
Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, membre élu,
Mr Bernrd GIUMELLI, membre élu
Mme Aliette BERTHELOT, membre nommé
Mme Nathalie ENET, membre nommé
Mme Marie-Odile BAUDON-BELLEIL, membre nommé
M. Philippe DE RIVE, membre nommé
Mme Marie-Agnès RAHAL, membre nommé
M. Jean-Michel LAIR, membre nommé

Nombre de membres
En exercice :14
Présents :12
Votants :12

Assistaient également à la réunion :

M. Ulrich BREHERET, directeur de la cohésion sociale et directeur du CCAS.
Mme Sabrina DESPORTES, responsable du service solidarité et adjointe au directeur de la cohésion sociale.

Absentes excusées :

Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Charline TANGUY, membre élu

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

01. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 25 juin 2026

Exposé :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS qui s'est tenue le 25 juin 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Ulrich BREHERET.

Chaque membre a été destinataire du procès- verbal de la séance précédente.

Décision

VU le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6 et R123-18 ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 juin 2026

Le Vice-Président du CCAS propose au Conseil d'administration du CCAS :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'administration du 25 juin 2026.

Monsieur BREHERET rapporte que le SAD Orvault-Sautron dispose de 12 véhicules (9 véhicules thermiques / 3 véhicules électriques).

Le SAD a pour politique depuis trois ans de se doter de véhicules électriques (en cas de renouvellement de véhicule ou de nouvelle acquisition) pour des raisons environnementales et des raisons économiques (coût de l'électricité vs coût de l'essence).

Sur les 12 véhicules du SAD, 7 véhicules disposent d'une climatisation. Les véhicules ont été achetés entre 1 et 11 ans. Ils sont remplacés entre 85 000 et 95 000 kms. En 2026, un véhicule sera remplacé, tout comme en 2027.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 19 OCT. 2026

Extrait certifié conforme
Orvault, le 14 octobre 2026

Le secrétaire de séance

Le Vice-Président du CCAS


Ulrich BREHERET




Damien LE ROUX